

Tangence



L'impuissante éloquence

Powerless eloquence

Guy Poirier

Number 93, Summer 2010

La majesté de la parole sous le règne de Henri III

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/045549ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/045549ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Tangence

ISSN

1189-4563 (print)

1710-0305 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Poirier, G. (2010). L'impuissante éloquence. *Tangence*, (93), 37–49.
<https://doi.org/10.7202/045549ar>

Article abstract

This article uses the views of modern historians as well as the descriptions of royal eloquence transmitted by contemporaries of Henri III to explain why the last Renaissance king did not succeed in overthrowing the powerful rhetoric of the League. As well, it analyzes the reasons that prevented the use of the Louis XI model, transmitted by Comynes, proposed to Henri III and representative of an era when royal eloquence was already undergoing the influence of epistemological change.

L'impuissante éloquence

Guy Poirier,
Université de Waterloo

Cet article s'appuie sur l'opinion d'historiens modernes et sur les descriptions de l'éloquence royale transmises par les contemporains du roi Henri III afin de démontrer qu'il est possible d'expliquer pourquoi le dernier roi de la Renaissance n'est pas parvenu à renverser la puissante rhétorique de la Ligue. Il analyse également les raisons qui ont empêché l'utilisation du modèle de Louis XI, transmis par Commynes, proposé à Henri III et représentatif d'une époque où l'éloquence royale subissait déjà l'influence d'un changement épistémologique.

Xavier Le Person rappelle, dans son ouvrage « *Practiques* » et « *Practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, que deux définitions de la rhétorique s'affrontent sous le règne du roi Henri III. La rhétorique, selon Jacques Amyot, doit créer une illusion de vérité de façon à ce que le public puisse croire à la parole du souverain. En revanche, selon Henri Estienne, elle ne peut être efficace que si elle se présente comme la « manifestation de la vertu du prince et de l'âme du prince¹ ». Cette opposition entre le paraître et l'être, tout en servant de toile de fond à des perspectives nouvelles et humanistes face à la parole prise en public et à la conversation privée, se révèle une piste intéressante qui nous permet d'expliquer les jugements parfois très sévères sur le pouvoir de l'éloquence du dernier Valois. Nous allons, dans le présent article, résumer quelques commentaires d'historiens modernes à propos de l'éloquence du roi avant de nous pencher sur les reproches que les contemporains du souverain lui adressaient. Alors que le modèle de Louis XI aurait pu servir d'inspiration au souverain, tout en lui permettant d'endiguer le flot de

1. Xavier Le Person, « *Practiques* » et « *Practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2002, p. 252.

libelles et de pamphlets imprimés par ses ennemis, ce sont plutôt ses détracteurs qui profitèrent de la leçon du monarque médiéval de façon à transformer la parole du roi Henri III en mensonges et impostures.

L'éloquence du roi vue par les historiens modernes

Édouard Frémy, dans son étude de l'Académie du Palais, ouvre le bal, au XIX^e siècle, des recherches sur l'éloquence du roi Henri III. Si l'on souligne généralement que le roi voulait mieux connaître le latin à son retour de Pologne, Frémy rappelle son intérêt pour les questions qui se rattachent aux sciences philologiques et linguistiques. Le roi aimait lire les poètes latins et s'appliquait à imiter leurs œuvres en vers français. Ce fait peut surprendre, car c'était la poésie italienne qui était à l'époque le véritable modèle d'écriture des poètes de la cour, et notamment de Philippe Desportes. Frémy rapporte aussi, anecdote intéressante, que le roi s'amusait à rimer certains épisodes de son règne ou quelques événements qui l'avaient frappé. Est-ce que cette façon de faire lui serait venue d'un conseil d'Amyot? C'est bien l'auteur du *Projet d'éloquence royale* qui lui aurait suggéré de constituer des manuels d'art militaire et d'histoire afin de les citer selon les circonstances². Frémy va jusqu'à souligner que le roi, en plus d'avoir une grande aptitude pour les langues vivantes et une intelligence remarquable des auteurs classiques latins, possédait « une élocution facile relevée par le charme d'un esprit "épigrammatique"³ ». On peut croire que le savant fait alors référence à la vive répartie du dernier Valois. Pierre Champion, près d'un siècle plus tard, dans son ouvrage sur la jeunesse du souverain, souligne l'amour de la lecture, de l'éloquence et de la discussion des opinions chez Henri. L'historien fait d'ailleurs référence à l'adieu prononcé lors de son départ pour la Pologne, alors que toute la famille royale fond en larmes. Le *pathos* mis en scène est décrit comme plein de dignité et d'affection⁴.

2. Édouard Frémy, *Origines de l'Académie française: l'Académie des derniers Valois, Académie de Poésie et de Musique 1570-1576, Académie du Palais 1576-1585, d'après des documents nouveaux et inédits* [1887], Genève, Slatkine, 1969, p. 120.

3. Édouard Frémy, *Essai sur les diplomates au temps de la Ligue*, Paris, Société des gens de lettres, 1873, p. 96.

4. Pierre Champion, *La jeunesse de Henri III. Une âme ardente et vive 1551-1571*, Paris, Grasset, 1941, p. 56 et 316.

Jacqueline Boucher, dans son ouvrage récent sur la cour du roi, rappelle l'importance de l'art oratoire pour le gouvernement du successeur de Charles IX, et précise que le fils de Catherine de Médicis l'avait cultivé afin de s'assurer l'appui de l'opinion publique à cette époque des guerres de Religion. Boucher soutient aussi que la mémoire du souverain était « exceptionnelle », qu'il avait une facilité d'élocution remarquable et que son esprit était des plus rapides. De plus, elle conclut en indiquant qu'il était excellent orateur, « qu'il préparât ou improvisât ses discours⁵ ». Nicolas Le Roux rappelle de nouveau, dans son étude historique de 2006 portant sur les dernières années du roi, l'importance des enseignements de Jacques Amyot qui amena le roi à considérer la parole comme une sorte de « vertu magique, capable d'apaiser les esprits et de les guider sur la voie de la raison⁶ ». Pour Le Roux, l'éloquence n'est pourtant pas uniquement une prérogative du monarque. Elle sert de véritable ciment, de fondement à la vie en société des courtisans.

Cette perspective adoptée par Le Roux étend l'éloquence royale à un groupe d'élus, tout en la condamnant à être l'apanage des *happy few*. Il n'est pas étonnant qu'elle devienne l'élément qui soude la société des favoris, au détriment de l'ensemble de la noblesse. Cette dernière s'attaque d'ailleurs bientôt aux proches du roi dont la parole n'est que dissimulation. C'est toute la cour qui est contaminée par le mensonge et la dissimulation. Même la parole la plus pure, celle qui s'adresse à Dieu, est entachée d'impureté. Agrippa d'Aubigné, dans *Les Tragiques*, n'aura pas de mots assez durs pour décrire cette attitude : « Cette langue qui prie est sallie en ordures,/Les mains que vous joignez ce sont des mains impures:/Dieu tout vrai n'aime point tant de feintes douleurs/[...] Ces levres qui en vain marmottent vos requestes/Vous les avez ternis en baisers deshonestes⁷. » N'oublions pourtant pas que, malgré ces condamnations, Henri avait suivi les conseils de son entourage afin de guider son rapport aux courtisans. Les cours italiennes de la Renaissance devaient lui servir d'inspiration, mais

5. Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 42.

6. Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III, 1^{er} août 1589*, Paris, Gallimard, coll. « Les journées qui ont fait la France », 2006, p. 66.

7. Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, dans *Œuvres*, texte établi par Henri Weber et annoté par Henri Weber, Jacques Bailbé et Marguerite Soulié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1969, p. 64.

également la politique de l'un de ses prédécesseurs, Louis XI, qui sut rétablir la paix dans le royaume et restaurer l'ordre royal. Mais nous reviendrons à ce modèle historique après avoir étudié les carences de l'éloquence royale décrites par les contemporains du roi.

Une éloquence anémique

L'éloquence du souverain fut affaiblie, grevée ou altérée à la base par divers facteurs. Jacques-Auguste de Thou, par exemple, croit que le prince avait reçu de la nature « d'excellentes qualités et de grandes vertus », mais qu'elles furent « altérées » par une mauvaise éducation. De Thou reconnaît pourtant sa grande pénétration d'esprit, une prudence de sage et une « éloquence mâle⁸ ». Cette vertu masculine que l'historien prête à la voix du souverain répond aux croyances en l'impuissance politique — et ajoutons en l'impuissance physique du roi sans enfant — maintes fois soulignées par les historiens de l'époque. Pensons par exemple à François de Mézeray, le plus souvent favorable à Henri, qui pourtant accuse ses favoris de l'avoir contraint à un silence digne des rois d'Orient :

Or afin de le posséder tout entier, ils luy persuaderent de ne se plus tant communiquer à ses sujets comme avoient fait ses predecesseurs : mais de se tenir caché comme les Rois d'Orient, de ne se faire connoistre à eux que par un grand esclat, ou de magnificence, ou de commandemens absolus, et sur tout de s'accoutumer les François de luy faire des remonstrances [...] Sur cela ils eslevoient son esprit dans de hauts sentiments de luy-mesme⁹.

Cette allusion, que l'on associera, dans la polémique, à la faiblesse d'Henri à relever les défis de la guerre civile et à reprendre en main la lutte armée contre les ennemis de sa couronne, s'accompagne habituellement d'une description de l'importance de la présence des femmes à la cour, et de l'efféminement du roi qui ne peut avoir d'enfant. Amyot, dans sa traduction « Du trop parler » de Plutarque, rapporte également un semblable raisonnement associant les

8. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, Bâle, Jean Louis Brandmuller, 1789, t. V, p. 47.

9. François de Mézeray, *Abregé chronologique de l'histoire de France*, Amsterdam, Antoine Schelte, 1696, p. 197.

bavardeurs, que l'on n'écoute plus, aux stériles qui n'ont plus la capacité d'engendrer :

Pource que si l'on est quelquefois contrainct de les laisser babiller, l'ame cependant se retire en soy et fait à part elle quelque discours, ne leur laissant que les aureilles seulement, sur lesquelles ils espandent leur babil par dehors; ainsi ne peuvent-ils trouver qui les veuille ouïr, et encore moins qui les veuille croire. Car, comme l'on tient que la semance de ceulx qui se meslent trop souvent avec les femmes n'a pas la force d'engendrer, aussi le parler de ces grands babillards est sterile et ne porte point de fruit¹⁰.

Agrippa d'Aubigné et Étienne Pasquier ne sont pas tendres envers Henri III. Dans son *Histoire universelle* où son jugement est plus pondéré que dans *Les Tragiques*, Aubigné rapporte une anecdote où le roi est l'objet de la risée des membres du Parlement. Son éloquence lui échappe alors, et il harangue « en client et non en Maistre¹¹ ». Finalement, Étienne Pasquier rappelle que la grammaire, la langue et l'Académie devinrent un refuge pour le monarque qui, au « lieu d'endosser le harnois¹² », donc d'aller à la guerre, préférerait discuter grammaire et langue latine, et entendre les discours d'un Pibrac ou d'un Ronsard.

Il est assez surprenant de constater que Jacques Amyot, dans son *Projet d'éloquence royale*, illustre quelques polarités liées à l'éloquence dont nous avons souligné l'existence jusqu'à présent. Dans son chapitre sur les formes d'éloquence, il soutient qu'il en existe deux types. Une première, efféminée et digne des courtisanes, qu'il décrit comme étant « pleine de babil et d'afféterie¹³ ». C'est le type d'éloquence dont se moquaient les polémistes décrivant les mignons de l'entourage du roi. L'autre se rapproche de cette pneumatologie de la fonction éloquente dont parle Philippe-Joseph Salazar, éloquence qui caractérise l'intervention du roi lors des États Généraux de 1588, mais qui ne parvint à lui

-
10. Plutarque, « Du trop parler », dans Robert Aulotte, *Plutarque en France au XVI^e siècle. Trois opuscules moraux traduits par Antoine de Saix, Pierre de Saint-Julien et Jacques Amyot*, Paris, Klincksieck, coll. « Études et commentaires », 1971, p. 180.
 11. Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. André Thierry, Genève, Droz, 1992, t. VI, p. 209.
 12. Étienne Pasquier, *Œuvres*, Amsterdam, Compagnie des libraires associez, 1723, t. II, p. 560.
 13. Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, préface de Philippe-Joseph Salazar, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le corps éloquent », 1992, p. 50.

sauver la vie, quelques mois plus tard, lors de la journée fatidique du 2 août. Pourtant, ses mots devaient bien servir de glaive et permettre de réunir, sans l'utilisation des armes, les sujets français. Amyot rapporte ainsi le récit d'une tentative d'assassinat contre Marc Antoine l'orateur durant les guerres civiles de Marius et de Sylla :

Ils avoient déjà tiré leurs épées, et étoient prêts de les tremper en son sang : mais après l'avoir ouï si divinement parler, ils n'eurent ni la force ni le courage de le toucher, et rengainant leurs épées s'en retournèrent tous étonnés d'où ils venaient. Par où l'on voit qu'il n'y a rien si dur qui ne soit détrempé et amolli par l'éloquence : laquelle si elle demandoit jusqu'à notre propre vie il ne seroit pas en nous de l'éconduire¹⁴.

La question de la raillerie fut également traitée par Amyot dans son traité. Il suggère ainsi de ne pas être trop âpre envers ses sujets, notamment parce que certains hommes ne peuvent tolérer un « trait de moquerie ». On préconise plutôt la méthode de Louis XI, encore une fois citée, qui touchait parfois « jusqu'au vif, sous paroles douces et couvertes¹⁵ ».

Ces procédés ne peuvent que difficilement être comparés aux approches rhétoriques préconisées par les ultracatholiques. Pierre Matthieu, dans *l'Histoire des derniers troubles*, résume ainsi la stratégie de la Ligue après la mort de François d'Alençon :

La premiere pointe de l'amour de son Roy estoit desja toute emoussee en son cœur, elle ne parloit de luy qu'avec toute sorte de mespris, voire luy presentoit tous les jours les jugements des Pasquils indiscrets et effrontez, des libels sans nom ausquels les ames corrompues, et desja effarouchées des desordres de la Cour, avaloient sous je ne say quelle douceur, le poison de ses mutineries lors qu'on parloit du Roy, comme d'un Sardanapale, d'un Fay-neant, d'un Prince enyvré du luxe, et des dissolutions, que desja on le releguoit comme un Chilperic en un Monastere, et au lieu de la troisieme couronne que sa devise luy donnoit au Ciel, on luy promettoit une avec le rasoir en un Cloistre¹⁶.

Davila, dans *l'Histoire des Guerres civiles*, avait déjà décrit les deux postures opposées de la Ligue et du roi. Les ligueurs

14. Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, ouvr. cité, p. 52.

15. Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, ouvr. cité, p. 58.

16. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France sous les regnes des Rois Tres Chrestiens Henry III. Roy de France et de Pologne, et Henry IIII. Roy de France et de Navarre*, Lyon, s.n., 1594, p. 78-79.

engageoient des hommes éloquens tantôt à la [la conduite du roi] dépendre publiquement dans les Chaires sous des simboles et des figures, tantôt à en parler ouvertement dans les conversations et dans les cercles, et souvent ils faisoient secrètement répandre sous divers titres des Libelles écrits avec esprit et malignité¹⁷.

Le roi ne sait cependant pas évaluer les pratiques de la Ligue, et a plutôt le dessein de restaurer la personne royale en s'enfermant, tous les jours après dîner avec Blaise d'Elbene et Jacques Corbinelli, « personnages très-versés dans les lettres Grecques et Latines, qui lui lisaient Polibe, Tacite et surtout les Discours et le Prince de Machiavel¹⁸ ».

Jacques de Thou termine le portrait de la Ligue en précisant qu'avec l'aide des prêcheurs et des pamphlets, elle jette la méfiance dans l'esprit des sujets en le remplissant « de terreurs paniques¹⁹ ». La réponse du roi n'est évidemment pas adéquate. Une autre image façonnée par Pierre Matthieu rend compte de l'impuissance du souverain à combattre, que ce soit par les armes ou par ses déclarations :

Il est à pied, la Ligue parle à cheval, il porte le sac de penitent, elle a la cuirasse sur le dos, et oubliant les armes que la nature et la nécessité luy presentoit, il recourt à l'encre et au papier, il fait sa declaration, mais si froidement que vous diriez qu'il n'ose nommer son ennemi, et qu'il ressemble à un homme qui se plaint sans dire qui l'a battu²⁰.

Est-ce que le roi aurait pu sauver la situation s'il avait été mieux conseillé et s'était inquiété des rumeurs dès la publication des premiers libelles ? On l'excuse habituellement de ne pas avoir su évaluer à temps la puissance de l'imprimerie, arme polémique utilisée avec art par les protestants, les Malcontents, puis les Ligueurs. Est-ce que l'exemple de Louis XI, roi du Moyen Âge, aurait pu lui être salutaire ?

17. Henri Caterin Davila, *Histoire des Guerres civiles de France sous les règnes de François II, Charles IX Henri III et Henri IV*, Amsterdam, Ankstée et Merkus, 1757, t. II, p. 80.

18. Henri Caterin Davila, *Histoire des Guerres civiles*, ouvr. cité, p. 81.

19. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, Londres, s. n., 1734, t. IX, p. 269.

20. Pierre Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France*, ouvr. cité, p. 99-100.

Louis XI, un modèle

S'il possédait les qualités et la mémoire d'un grand orateur, Henri III devait puiser les lieux communs qu'il utilisait dans ses discours à des sources historiques. Catherine de Médicis aurait suggéré à son fils de lire Commynes, car elle voyait des analogies entre la guerre menée contre Louis XI et la situation politique de la France en cette fin de XVI^e siècle.

L'œuvre de Commynes et la description qu'elle donne de Louis XI, en 1465, peu après la guerre du bien public et les combats des nobles autour de Paris, soulignent effectivement que le pouvoir de convaincre du roi tient à une grande simplicité tant dans son discours que dans ses vêtements :

Et entre tous ceulx que j'ay jamais congneu, le plus saige pour soy tirer d'ung mauvais pas en temps d'adversité, c'estoit le roy Loys unziesme, nostre maistre, et le plus humble en parolles et en habitz, qui plus travailloit a gagner ung homme qui le pouvoit servir ou qui luy pouvoit nuyre. Et ne se ennuyoit point a estre refusé une foys d'ung homme qu'il praticquoit a gagner, mais y continuoit, en luy promectant largement et donnant par effect argent et estatz qu'i congnoissoit qui luy plaisoient²¹.

Même si le portrait de Louis XI n'est pas toujours brillant, celui des nobles l'entourant l'est encore moins puisqu'ils sont qualifiés de « folz en habillemens et en parolles²² ». Cette insistance sur la parole et le vêtement rappelle bien entendu l'importance de la sémiologie de la représentation à une époque où les signes vestimentaires, mais vraisemblablement aussi la façon de s'exprimer, occupaient une importance déterminante dans l'élaboration des rapports entre les états. Il était déjà évident, par ailleurs, que le roi devait s'imposer à ses courtisans, ces « folz », de manière à faire respecter, dans un univers de superficialité des habits et des mots, la dignité de sa personne. Les procédés rhétoriques utilisés par Louis XI afin de convaincre ses adversaires et d'imposer sa volonté procèdent alors de l'*ethos* du souverain qui se présente comme un homme ayant commis de nombreuses erreurs sans pourtant craindre de les reconnaître et de les corriger : « Je sçay bien que ma langue m'a porté grand dommaige, aussi m'a elle faict quelques

21. Philippe de Commynes, *Mémoires*, introduction, édition, notes et index de Joël Blanchard, avec la coll. de Michel Quereuil pour le glossaire, Paris, Le Livre de Poche, coll. « Lettres gothiques », 2001, p. 142.

22. Philippe de Commynes, *Mémoires*, ouvr. cité, p. 143.

foiz du plaisir beaucoup ; toutesfois c'est raison que je repare l'amende²³. » C'est d'ailleurs avec franchise que le roi essaie de traiter avec Charles le Téméraire²⁴.

D'autres caractéristiques associées à l'éloquence du roi Louis XI sont également rapportées par le chroniqueur. Dans les difficiles négociations avec les nobles et les princes anglais, le roi aimait chuchoter à l'oreille de ses conseillers : « nostre Roy parloit fort priveement et souvant a ceulx qui estoient plus prochains de luy, comme j'estoie lors et d'autres depuis, et aymoït a parler en l'oreille²⁵. » Si cette pratique lui permet de confier secrètement des ordres, il s'agit d'une façon de contrôler sa faveur et l'information à diffuser. Commynes se veut alors le copiste fidèle notant les paroles du souverain : « Comme le Roy se retira de ceste veue, parla a moy au long du chemin sur deux pointz²⁶. » Le roi, fin stratège, combat avec les armes ; la parole doit lui servir à établir des stratégies diplomatiques. Après la bataille de Grandson, il parvient, grâce à sa sagesse, à élaborer un jeu diplomatique impliquant Milan, la Savoie et la Provence :

Or fault maintenant veoir comment changea le monde après ceste bataille, et comme leurs parolles furent muees, et comme nostre Roy conduysit tout saïgement ; et sera bel exemple pour ces seigneurs jeunes, qui follement entreprennent sans congnoistre ce qui leur en peult advenir, ne aussi ne l'ont point veu par experience, et mesprisent le conseil de ceulx qu'ilz deussent appeler²⁷.

L'éloquence de Louis XI n'est donc pas que passive. Les stratégies afin de vaincre les propagandes anglaise et bourguignonne ont été étudiées par Jacques Heers. Les Anglais possédant une excellente connaissance des documents historiques, le roi dut insister pour que les clercs du royaume s'attardent à réfuter les thèses anglaises et à combattre, par la polémique, les ennemis de la couronne : « Louis XI, évidemment, encourageait ces ouvrages de combat. Ses conseillers, les secrétaires et les clercs surtout, en voyaient la nécessité [...]. L'important était de réfuter les thèses anglaises à propos des règles de succession et d'y répondre en affirmant, preuves et arguments à l'appui, le droit du roi²⁸. » Le

23. Philippe de Commines, *Mémoires*, ouvr. cité, p. 143.

24. Philippe de Commines, *Mémoires*, ouvr. cité, p. 359.

25. Philippe de Commines, *Mémoires*, ouvr. cité, p. 300.

26. Philippe de Commines, *Mémoires*, ouvr. cité, p. 317.

27. Philippe de Commines, *Mémoires*, ouvr. cité, p. 339.

28. Jacques Heers, *Louis XI*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2003, p. 114.

parti du roi Louis XI joue également la carte des genres populaires. Il sait utiliser la voix de la place publique, et ballades et chants sont utilisés à des fins politiques²⁹. Un siècle plus tard, cet espace de la rumeur publique ne peut malheureusement être occupé par les défenseurs du roi Henri III, les protestants, les Malcontents et les Ligueurs ayant investi ce champ très tôt et le roi l'ayant négligé. La question religieuse n'est pas étrangère à ce phénomène. Alors que la guerre de Cent Ans oppose des catholiques, les guerres de Religion se révèlent, en France, une crise religieuse doublée d'insurrections civiles. Les protestants et les ultracatholiques peuvent compter sur leurs fidèles, mais Henri III, d'abord hésitant, puis optant pour des pratiques mystiques nouvelles inspirées de la cour d'Espagne et de la Réforme tridentine, prête le flanc à la critique. De plus, si les protestants savent bien que le roi n'est pas de leur religion, les catholiques, selon Jean-Marie Constant, le confondent avec un protestant. Les mêmes stéréotypes utilisés contre les protestants au début des guerres de Religion sont alors recyclés et dirigés, une vingtaine d'années plus tard, contre le roi : « Il est à remarquer qu'on adressait le même reproche aux protestants en 1562, et l'on comprend que, petit à petit, la population ait assimilé les comportements d'Henri III à ceux des huguenots³⁰. » La leçon d'éloquence de Louis XI, son contrôle de la parole diplomatique et surtout de la rumeur publique, aurait donc pu servir le roi même si l'imprimerie était un facteur nouveau qui n'aidait en rien la stabilité de l'État royal. Protestants, Malcontents et Ligueurs surent pourtant s'adapter, développant des réseaux de création, de production et de distribution d'écrits polémiques qui discréditèrent les efforts du souverain.

Une éloquence dépassée

Les historiens contemporains du roi ont également remarqué le rapport privilégié du souverain à l'éloquence. Henri Davila, Pierre Matthieu et Scipion Dupleix précisent qu'il étonne lors de ses harangues aux États Généraux. C'est cependant Scipion Dupleix qui donne la description la plus précieuse quant aux

29. « Fêtes publiques et chants populaires, tout devait concourir à donner du roi une bonne image. [...] Dans le royaume, les chroniqueurs et les auteurs de ballades travaillaient dans le même registre, comme il convenait » (Jacques Heers, *Louis XI*, ouvr. cité, p. 131).

30. Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, p. 96.

limites de l'utilisation de la rhétorique par le souverain. Il explique dans un premier temps qu'à l'ouverture des États de 1576, Henri rappelle les causes des guerres et le devoir du roi, et partage ensuite avec ses fidèles son désir de pacifier les troubles du royaume. Toujours selon le même historien, une semblable harangue fut prononcée lors des États Généraux de 1588, ajoutant une dimension religieuse à son intervention. Henri III utilise la rhétorique, selon l'expression de Dupleix, pour conjurer les pratiques de la Ligue: « En se purgeant des calomnies [...] avec tout l'art que la Rhetorique luy pouvoit fournir³¹. » Le pouvoir de la parole du roi ne suffit pourtant pas à endiguer le flot de pamphlets. Nous savons que le roi se moquait, dans la première partie de son règne, des satires et libelles, probablement lancés par le parti de son frère, et que les quelques batailles de pamphlets que l'on peut identifier, dans la dernière partie du règne, sont souvent l'œuvre des partis des mignons. L'éloquence du roi, selon Dupleix, devant remplacer les armes, c'est par la parole qu'il devait faire cesser les combats et rallier les Français. La figure royale ne pouvant cependant s'abaisser au dialogue avec les partis frondeurs, elle se condamnait du même coup à la fragilité.

Les libelles satiriques des années 1570 se moquaient du roi et de son entourage en employant divers artifices provoquant le rire³². Ce qu'il nous manque, en revanche, c'est la réponse du roi à ces récits carnavalesques... En d'autres mots, dans les pièces recueillies par Pierre de L'Estoile pour la période des années 1570, le roi reste muet. On le décrit, on décrit ses mignons, que l'on fait parfois parler, mais la figure royale ne participe pas activement aux dialogues satiriques. Jacqueline Boucher, en s'interrogeant sur l'éloquence qui caractérise le souverain, se demande avec justesse si un roi pouvait participer à une quelconque propagande. Si nos démocraties reposent aujourd'hui sur le débat, le souverain de la Renaissance, lui, devait se situer bien au-delà de ces polémiques partisans. L'éloquence du roi, ou même ses bons mots et ses railleries que l'on rapporte, n'ont donc rien à voir avec la force de la satire, puis de la polémique des Malcontents, des protestants ou des Ligueurs. Pourtant, les railleries du roi peuvent dégénérer en

31. Scipion Dupleix, *Histoire de Henry III roy de France et de Pologne*, Paris, L'Escu de Basle, 1630, p. 257.

32. Voir, à ce propos, Guy Poirier, « Rires et satires : des mignons et des monstres », dans Bernd Renner (dir.), *La satire dans tous ses états. Le « mélange satyrique » à la Renaissance française*, Genève, Droz, 2009, p. 285-300.

colères spectaculaires, comme l'épisode, décrit par Pierre Champion en suivant de Thou où, en pleine cour, le roi prend à partie un Pibrac qui aurait été obnubilé par l'amour qu'il éprouvait pour Marguerite de Valois et qui aurait simplement oublié d'informer le roi sur les développements politiques dans le Sud-Ouest³³. Il n'hésitait pas, par ailleurs, à s'élever contre les auteurs de propos mensongers³⁴. Face à une polémique organisée, son éloquence ne parvint pas à rétablir la paix.

Au-delà du rêve néoplatonicien associant éloquence du prince et élévation spirituelle, le prince aurait dû, nous le savons, s'appliquer à mieux asseoir l'*ethos* royal, qui n'était que chimère si l'on se fie aux manœuvres ligueuses. Louis XI, à une époque où l'imprimerie n'existait pas encore, y étant parvenu, Henri III eût pu espérer y parvenir grâce aux savants et poètes qui l'entouraient. Malheureusement, plusieurs éléments jouaient contre cette restauration de la parole royale. La campagne des pamphlets orchestrée par les Guise, bien entendu, mais également le génie d'un Agrippa d'Aubigné ou même la dénonciation par des poètes catholiques comme Ronsard et Baïf du nouvel ordre des favoris, et bien entendu, dans le cas d'Agrippa d'Aubigné, les hésitations du roi face à la minorité protestante.

Ajoutons à ces raisons qui vont de soi la perspective d'une évolution de la rhétorique vers une éloquence de la parole privée. Montaigne s'inscrit parfaitement dans ce mouvement. Comme le précise Michel Magnien³⁵ dans son étude sur l'éloquence dans l'œuvre de Montaigne, ce dernier condamnait l'éloquence des discours qui s'attardaient plus à la forme qu'à la substance : « Autant peut faire le sot, celui qui dit vrai, que celui qui dit faux : car nous sommes sur la manière, non sur la matière du dire³⁶. » Il marquait alors l'évolution de l'éloquence en cette fin de siècle, éloquence qui migrerait vers une sphère du privé, celle de la conversation et des échanges personnels tant décriés par la Ligue. Michel Magnien va même jusqu'à voir dans cette perspective adoptée par Montaigne un passage de l'*oratio* au *sermo*, du discours public à l'entretien ou à la

33. Pierre Chevallier, *Henri III roi shakespearien*, Paris, Fayard, 1985, p. 391.

34. Pierre Chevallier, *Henri III*, ouvr. cité, p. 390.

35. Voir l'article « Éloquence » de Michel Magnien, dans Philippe Desan (dir.), *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 369.

36. Michel de Montaigne, *Les Essais*, éd. Jean Balsamo, Michel Simonin et Catherine Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2007, p. 973.

conversation³⁷. Nous pourrions même suivre, à cet égard, Pierre Villey³⁸, et croire que Montaigne décrivait déjà les principes de la conversation de l'honnête homme du XVII^e siècle dont le plaisir se définissait notamment par le commerce de deux âmes. Le cercle des favoris aurait pu devenir le support par excellence de ce type de rapport « honnête ». Les accusations de la Ligue auraient pu tomber à plat si l'entourage du roi avait su faire comprendre l'intérêt d'un nouveau type d'éloquence privée qui aurait répondu, tout comme le souhaitait Montaigne, aux règles de la raison et non à celles de la soumission : « Ce que j'adore moy-mesmes aux Roys, c'est la foule de leurs adorateurs. Toute inclination et sousmission leur est deue, sauf celle de l'entendement : Ma raison n'est pas duite à se courber et fleschir, ce sont mes genoux³⁹. »

Conclusion

L'image du souverain, tout comme sa parole, ont subi d'importantes transformations en cette fin de Renaissance. Même si plusieurs voient une réussite dans les tentatives du roi Henri III à transformer le favoritisme en une véritable économie de l'État royal, il n'en demeure pas moins qu'il n'a pas su imposer ce modèle à la noblesse. D'autres, au cours du Grand Siècle, y parviendront. Cette volonté personnelle et avant-gardiste du monarque n'a malheureusement pas su s'accompagner du contrôle de l'information et de la rumeur publique. En privilégiant une « garde rapprochée » de courtisans avec lesquels il entretenait un rapport politique et éthique, Henri III s'est malheureusement coupé des grands réseaux d'influences religieuses qui se nourrissaient de la multitude des fidèles, qu'ils soient catholiques ou protestants. Henri III et Montaigne auraient-ils ainsi participé, de façon bien étrange, à une transformation fondamentale de l'éloquence et peut-être contribué, chacun à leur manière, à la naissance de l'éloquence privée du *sermo* ? Il est encore tôt pour en venir à cette conclusion, mais notre propos pourrait laisser entendre que l'éloquence royale traversait une période de métamorphose, et que le roi Henri III a ainsi fait les frais du malaise provoqué par les changements d'une cour renaissante où s'entendaient déjà les inflexions d'un classicisme pétri d'« honnêteté ».

37. Michel Magnien, « Éloquence », art. cité, p. 370.

38. Pierre Villey, *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*, Paris, Hachette, 1908, t. II, p. 481.

39. Michel de Montaigne, *Les Essais*, ouvr. cité, p. 980.